

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES

Séance du 29 juin 2023

Question n°9

Marché 2017-01 avec Coved – reconduction année 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 23 juin 2023.

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET,

Étaient représenté : Gérard TRAVERS pour Alain FESSLER, Philippe LACREUSE pour Eric PARROT, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER,

Avait donné procuration : Sonia BISCHOFF à Denis KUNTZMANN, Hervé UHLEN à Henri STASCHE, Benoît CORNU à François BRESSON,

Étaient Excusés : Arnaud DOYEN, Chantal LESOU, Maxime BELTZUNG, Claire FREITAG, Maurice COURTOIS, Bernard HIRTH, Yves TESTON, Marie-Josèphe RABBE, Jean-Baptiste REMOND,

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN, Manon FURTER, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER,

Étaient également présents : Eric BINDLER

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 10 juillet 2023

## DELIBERATION

Vu la délibération du 15 juillet 2017 (notification en date du 21 juin 2017), décidant d'attribuer le marché n°2017 - 01 SICTOM90 relatif au « tri des déchets ménagers recyclables collectés en mélange en porte à porte (hors verre) » auquel est adjoint un contrat de reprise des matériaux option fédération N° SICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE\_PCNC PCC\_ALU ACIEP PEBD PP PET VGO 010118 à COVED pour une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable deux fois pour une durée d'un an.

Vu les délibérations du 30 juin 2022 et du 29 juin 2023, autorisant la reconduction du marché n° 2017-01 pour, respectivement l'année 2023 et l'année 2023,

Vu la délibération n°6 du 28 Juin 2018 autorisant la signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise COVED,

Vu la délibération n°6 du 17 Octobre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°2 au contrat de reprise des matériaux avec COVED,

Vu la délibération n°7 du 30 Janvier 2020 autorisant la signature de l'avenant n°3 au contrat de reprise des matériaux avec COVED,

Vu la délibération n°14 du 25 Juin 2020 autorisant la signature de l'avenant n°4 au contrat de reprise des matériaux avec COVED,

Vu la délibération n°7 du 4 Novembre 2021 autorisant la signature de l'avenant n°5 au contrat de reprise des matériaux avec COVED,

Vu la délibération n° 8 du 29 juin 2023 autorisant la signature de l'avenant n°6 au contrat de reprise des matériaux avec COVED,

Lors du Comité Syndical du 15 juin 2017 (notification en date du 21 juin 2017), le marché n°2017 - 01 SICTOM90 relatif au « tri des déchets ménagers recyclables collectés en mélange en porte à porte (hors verre) » auquel est adjoint un contrat de reprise des matériaux option fédération N° SICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE\_PCNC PCC\_ALU ACIEP PEBD PP PET VGO 010118 a été attribué à COVED pour une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable deux fois pour une durée d'un an.

Le montant estimé du marché pour les 5 ans, hors renouvellement, est de 3 230 000 euros HT.

La tranche ferme des 5 ans du marché est arrivée terme le 31 décembre 2022.

Par délibération en date du 30 juin 2022, ce marché a été reconduit, une première fois, pour l'année 2023

Au cours des 6 années de marché, 6 avenants ont été signés.

### Avenant 1

Lors du Comité syndical du 28 juin 2018, un 1<sup>er</sup> avenant au marché 2017-01 SICTOM 90 relatif au « TPI DES DECHETS MENAGEPS PECYCLABLES COLLECTE EN MELANGE EN POOTE A POOTE (HOPS VEPPE) » visant à introduire une clause de retour à meilleure fortune en lien avec la revente des matières issues du tri sélectif, a été signé.

### Avenant 2

Lors du Comité Syndical du 17 octobre 2019, un 2<sup>ème</sup> avenant au même marché visant à revoir le seuil plancher de rachat des PCNC à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, a été signé.

### Avenant 3

Lors du Comité Syndical du 30 janvier 2020, un 3ème avenant au même marché visant à revoir le seuil plancher de rachat des JPM à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, a été signé.

### Avenant 4

Lors du Comité Syndical du 25 juin 2020, un 4ème avenant au même marché visant à revoir le seuil plancher de rachat des résines recyclées Polyéthylène (PE) et Polypropylène (PP) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 a été signé.

### Avenant 5

Lors du Comité Syndical du 4 novembre 2021, un 5ème avenant au même marché visant à revoir le seuil plancher de rachat des sortes PEHD mixte PE / PP / PS, PET7, PET 8, PCNC 5.02 à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 a été signé.

### Avenant 6

Lors du Comité Syndical du 29 juin 2023, un 6ème avenant au même marché visant à intégrer les flux Q9 et PE-PP à notre gamme de matières triées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 a été signé.

Les 6 avenants ayant rapport avec les coûts de rachat des matériaux dans le cadre du contrat de reprise des matériaux option fédération N° SICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE PCNC PCC ALU ACIEP\_PEBD PP PET VGO 010118, ils n'ont eu aucune incidence directe sur le montant du marché relatif à la prestation de tri et de conditionnement des recyclables, mais sur les recettes liées au marché et vente des matières.

Il convient aujourd'hui de se positionner sur le renouvellement pour la dernière année de ce dit marché, soit pour l'année 2024.

Aucun grief n'est fait à COVED sur la réalisation des prestations inscrites dans le marché 2017-01 nous liant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De reconduire pour l'année 2024 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024), le marché n°2017-01 SICTOM90 relatif au « tri des déchets ménagers recyclables collectés en mélange en porte à porte (hors verre) » avec la société COVED, dans les mêmes conditions qu'actuellement,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Toutes les clauses du marché initial et de ses avenants successifs non contraires à la présente délibération demeurent applicables.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
Et de la publication le 07/07/23

07/07/23